

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1968

8 octobre 2009

SOMMAIRE

Aerium Erlangen S.à.r.l.	94428	Eurokommerz Commercial Finance S.A.	94427
Afinoa Holding S.A.	94424	EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Lu- xembourg) Sàrl	94418
AI Global Investments S.à r.l.	94434	EVF I Investments S.à r.l.	94462
Angel PEC A1 S.à r.l.	94431	Farma Holding S.à r.l.	94426
Angel PEC B1 S.à r.l.	94432	Finsevi S.A.	94432
Apax Angel PEC 1 S.à r.l.	94432	FS Holding S.à r.l.	94428
Apax Angel PEC A S.à r.l.	94431	Fullmotion S.A.	94418
Apax Crystal A HoldCo Sàrl	94430	Gotra GmbH	94419
Apax Crystal A TopCo Sàrl	94424	Hatra S.A.	94431
Apax Crystal B1 TopCo Sàrl	94427	Hofin GmbH	94423
Apax Edison FinCo S.à r.l.	94429	Inowlocki Bros.International S.A.	94464
Apax Edison HoldCo S.à r.l.	94425	La Flandre de Participation S.A.	94425
Apax Edison S.à r.l.	94423	LSF6 Rio S.à r.l.	94456
Apax Farma Sàrl	94426	Malvern S.A.	94452
Apax FS Sàrl	94428	Maretex S.A.	94430
Apax Med A S.à r.l.	94422	Materis Investors S.à r.l.	94419
Apax Med TopCo B1 S.à r.l.	94421	Materis Investors S.à r.l.	94419
Cainvest SA	94421	Med A Holding S.à r.l.	94422
Cassian Finance S.A.	94426	Med TopCo B1 S.à r.l.	94421
C.B.C. Immo S.A.	94437	Metrico Sàrl	94442
Crystal A HoldCo S.à r.l.	94430	Nokia Siemens Tietoliikenne Oy, Succur- sale	94444
Crystal A TopCo S.à r.l.	94424	Parc Commercial Hamm S.A.	94447
Crystal B TopCo S.à r.l.	94427	RM2 International S.A.	94452
Culligan Investments S.à r.l.	94429	SHCO 3	94420
Delphi International S.à r.l.	94433	Si Lux S.A.	94446
Doll S.à r.l.	94443	Valugy S.A.	94418
Doulén S.A.	94458	Vizzion Participations SICAR, SCA	94422
e-Business & Resilience Centre	94420	Washington Immo S.A.	94418
Edeno S.A.	94447	Weblogistics S.à r.l.	94418
Edison 1 S.à r.l.	94423		
Edison FinCo S.à r.l.	94429		
Edison Holding S.à r.l.	94425		
Euritrade S.A.	94441		

Valugy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 61.264.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009123039/12.

(090148403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Fullmotion S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 69.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009123042/12.

(090147888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

EUROPEAN MARINE SURVEYORS (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4540 Differdange, 69, rue Dicks-Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 88.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117024/10.

(090140437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Washington Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 79.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117025/10.

(090140435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Weblogistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 19, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 107.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009117026/10.

(090140432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Materis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.536.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.395.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juin 2007 (date de constitution) au 31 mai 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Référence de publication: 2009122461/12.

(090146992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Materis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 63.536.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.395.

Le Bilan pour la période du 1^{er} juin 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Référence de publication: 2009122460/12.

(090146991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Gotra GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 32, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 37.664.

*Niederschrift über die Beschlußfassung
der Außerordentlichen Gesellschafterversammlung am 14. Juli 2009*

An dem voll eingezahlten Stammkapital der Gesellschaft, unter der Firma Gotra S.à r.l., von Euro 12.500,00 ist mit den nachstehenden Geschäftsanteilen beteiligt:

1. GmbH & Co. KG

unter der Firma, Theo Steil,

Sitz in Trier Euro 11.250,00

Anteile 450

2. Gesellschaft mit beschränkter Haftung

unter der Firma, Theo Steil,

Sitz in Trier Euro 1.250,00

Anteile 50

Die Gesellschafter der vorgenannten Gesellschaft Gotra S.à r.l. haben am 14.07.2009 eine Gesellschafterversammlung abgehalten.

Die Gesellschafterversammlung fasst folgenden

Beschluss:

Die Gesellschafter beschließen einstimmig, mit sofortiger Wirkung, Herr Dr. Christian Satlow, geb. am 4. Juni 1977, wohnhaft in 54292 Trier, Palmatusstraße 2A, zum Geschäftsführer zu bestellen.

Herr Dietmar Ries, geb. am 13.01.1965, wohnhaft in 54298 Igel, Gänsacker 41, wurde in der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 17.04.2009 als Geschäftsführer der Gotra S.à r.l. abberufen.

Mertert, den 14.07.09.

Theo Steil GmbH & Co. KG / Theo Steil GmbH

Johannes Gondert / Johannes Gondert

Référence de publication: 2009122416/30.

(090147559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

eBRC, e-Business & Resilience Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.585.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 20 mars 2009 que:

1. Les mandats des membres du conseil d'administration suivants:

- Monsieur Joseph Glod, administrateur et vice-président, demeurant à L-3314 Bergem, 7, Cité Raedelsbesch
 - Monsieur Claude Conzemius, administrateur, demeurant à L-1865 Luxembourg, 18, rue Jean-Pierre Koenig
 - Monsieur Guy Modert, administrateur, demeurant à L-6422 Echternach, 14, rue Sainte-Irmine
 - Monsieur Gaston Bohnenberger, administrateur, demeurant à L-6230 Bech, 7, Konsdrefensterstrooss
- sont prolongés jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31.12.2009.

2. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31.12.2009:

- Monsieur Jean-Marie Spaus, né le 31/01/1966 à Clervaux et demeurant à L-7317 Muellendorf, 47, rue Paul Eyschen
- Monsieur Marcel Sauber, né le 03/05/1939 à Echternach et demeurant à L-7246 Helmsange-Walferdange, 36, rue des

Prés

3. Est révoqué de son poste de commissaire aux comptes la Fiduciaire Jean-Marc Faber S.à r.l. avec effet immédiat.

4. Est prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31.12.2009 le mandat du réviseur d'entreprise BDO Compagnie Fiduciaire avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 septembre 2009.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009116735/26.

(090139957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

SHCO 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.927.

Il résulte des résolutions de SHCO 2 S.à r.l., l'Actionnaire unique de la société SHCO 3 S.à r.l. en date du 07 Septembre 2009 que l'Actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Démission de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. comme gérant de la société SHCO 3 S.à r.l.;

2. Nomination des gérants suivant pour une durée illimitée à compter de ces résolutions de l'Actionnaire unique:

- Monsieur Dylan DAVIES, employée privée, né à Swansea, Royaume Uni, le 16 Novembre, 1966, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

- Monsieur Richard Cecil GORDON, employée privée, né à Matatiele, Afrique du Sud, le 13 Octobre, 1976, demeurant professionnellement à 2 rue Albert Borschette, L-1246, Luxembourg.

- Monsieur Nicholas John KATZIN, employée privée, né à Colorado, Etats-Unis D'Amérique, le 10 Décembre, 1975, demeurant professionnellement à 13-15 Junghofstrasse, Frankfurt, 60311, Allemagne.

- Monsieur Jorge Eduardo IRAGORRI RIZO, employée privée, né à Cali-Valle, Colombie, le 16 Décembre, 1977, demeurant professionnellement à 1585 Broadway, New York, New York, 10036, Etats-Unis D'Amérique.

- Monsieur Carl Magnus LARSEN, employée privée, né à Boras, Suède, le 1^{er} Juillet, 1968, demeurant professionnellement à 5A Hovslagargatan, Stockholm, 111 48, Suède.

3. Transfert du siège social actuellement situé au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931, Luxembourg à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Septembre 2009.

Richard Gordon / Dylan Davies

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009122692/28.

(090148208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

**Med TopCo B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Med TopCo B1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.036.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Med TopCo B1 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 5 mai 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 2207 du 10 septembre 2008, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 27 janvier 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 608 du 19 mars 2009.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Med TopCo B1 S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 4. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Med TopCo B1 S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 4. Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Med TopCo B1 S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36539. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123977/43.

(090149460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Cainvest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 66.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAINVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009124029/11.

(090149203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Vizzion Participations SICAR, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 139.316.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124180/11.

(090149561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Apax Med A S.à r.l.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.477.

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Med A S.à r.l., société à responsabilité

limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 23 mai 2008, publié au Mémorial Recueil C numéro 1716 du 11 juillet 2008, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 27 janvier 2009, publié au Mémorial Recueil C numéro 604 du 19 mars 2009.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Med A Holding S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 4. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Med A Holding S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 4. Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Med A Holding S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36537. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123979/43.

(090149447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Hofin GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFIN GmbH

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009123961/12.

(090149473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Edison 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Edison S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.980.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Edison S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 21 mai 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1386 du 6 juillet 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Edison 1 S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 1. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Edison 1 S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 1^{er} Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Edison 1 S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36534. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123981/42.

(090149417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Afinoa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AFINOA HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009124030/11.

(090149202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Crystal A TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Apax Crystal A TopCo Sàrl).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.949.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Crystal A Topco S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 21 mars 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1154 du 14 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 30 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 2112 du 27 septembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Crystal A TopCo S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 1. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Crystal A TopCo S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 1^{er} Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Crystal A TopCo S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36530. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123984/43.

(090149403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

La Flandre de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 55.232.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. FRANCOIS / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009124031/11.

(090149199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Edison Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Edison HoldCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.981.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Edison HoldCo S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 21 mai 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1382 du 6 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 25 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1391 du 5 juin 2008.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Edison Holding S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 1. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Edison Holding S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 1^{er} Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Edison Holding S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36535. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123983/43.

(090149425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Cassian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 83.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009124033/11.

(090149501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Farma Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Farma Sàrl).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.131.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Farma S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 10 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 80 du 30 janvier 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 18 décembre 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 645 du 18 avril 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Farma Holding S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 4. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Farma Holding S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 4. Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Farma Holding S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36528. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123972/43.

(090149632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Eurokommerz Commercial Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.269.

En date du 9 septembre 2009, Philippe Salpetier, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, a démissionné de son mandat de Délégué à la gestion journalière, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009123940/11.

(090148885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Crystal B TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,

(anc. Apax Crystal B1 TopCo Sàrl).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.951.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Crystal B1 Topco S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 21 mars 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1155 du 14 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 30 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 2107 du 26 septembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Crystal B TopCo S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4.1. des statuts comme suit:

Version anglaise

" Art. 4.1. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Crystal B TopCo S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française

" Art. 4.1. Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Crystal B TopCo S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36532. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123969/43.

(090149639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Aerium Erlangen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 118.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 septembre 2009.

Paul BETTINGEN

Notaire

Référence de publication: 2009123586/12.

(090148817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

FS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. Apax FS Sàrl).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.733.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax FS S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 16 mars 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1126 du 12 juin 2007, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "FS Holding S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Version anglaise:**" Art. 4. Denomination.**

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is FS Holding S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:**" Art. 4. Dénomination.**

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de FS Holding S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36529. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123982/42.

(090149392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Culligan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 101.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009124178/10.

(090149550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Edison FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Edison FinCo S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.088.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Edison Holding S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, 41, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 127.981, société anciennement dénommée "Apax Edison Holdco S.à r.l.", ayant modifié sa dénomination par acte du notaire soussigné en date de ce jour,

ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Edison Finco S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 21 mai 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1406 du 10 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 11 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 2090 du 25 septembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

94430

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Edison FinCo S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 1. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Edison FinCo S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 1^{er} Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Edison FinCo S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36536. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123980/44.

(090149436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Maretex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karin DUBOIS.

Référence de publication: 2009124169/10.

(090148941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Crystal A HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Crystal A HoldCo Sàrl).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.950.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Crystal A TopCo S.à r.l., une société luxembourgeoise, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 126.949, société anciennement dénommée "Apax Crystal A TopCo S.à r.l.", ayant modifié sa dénomination par acte du notaire soussigné en date de ce jour,

ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Crystal A Holdco S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 21 mars 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 1146 du 13 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés par acte notarié du 31 juillet 2007, publié au Mémorial Recueil C numéro 2091 du 25 septembre 2007.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Crystal A HoldCo S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 4. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Crystal A HoldCo S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 4 Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Crystal A HoldCo S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36531. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123971/44.

(090149636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Hatra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 12.223.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009124156/12.

(090149161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Angel PEC A1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Angel PEC A S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.268.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Angel PEC A S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 31 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 893 du 6 mai 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Angel PEC A1 S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 1. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Angel PEC A1 S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 1^{er} . Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Angel PEC A1 S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36527. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123973/42.

(090149628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Finsevi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.811.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSEVI S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009124171/12.

(090149233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**Angel PEC B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. Apax Angel PEC 1 S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.267.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

APAX WW NOMINEES LTD, une société constituée sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, inscrite au Companies House à Londres sous le numéro 4693597, ici représentée par Madame Cindy TEIXEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 7 septembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société Apax Angel PEC 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte notarié du 31 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil C numéro 893 du 6 mai 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société en "Angel PEC B1 S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Version anglaise:

" Art. 1. Denomination.

The name of the limited liability company ("société à responsabilité limitée") is Angel PEC B1 S.à r.l. (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Version française:

" Art. 1^{er} Dénomination.

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Angel PEC B1 S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. TEIXEIRA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36526. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009123974/42.

(090149625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Delphi International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.704.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney dated 14th August 2008 on behalf of Delphi Automotive Systems (Holding), Inc., a corporation duly organized and existing under the law of the State of Delaware, U.S.A., with its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, U.S.A., registered under tax registration number 38-3422378 and registration number 2911017, being the sole member of Delphi International S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 17th August, 2009 (the "Deed"), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 11th September, 2009 number 1763 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 147.704 in order to rectify a formal error (erreur matérielle) which occurred in the Deed.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all five hundred (500) shares in issue representing the entire issued capital of the Company.
2. The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that a formal error (erreur matérielle) occurred in article 4 of the articles of association of the Company contained in the Deed

which shall be rectified by replacing in the first sentence of article 4 "Luxembourg" by "Bascharage" so as to read as follows:

"The registered office of the Company is in Bascharage".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above amendments are estimated at € 900.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 14 août 2008, pour le compte de Delphi Automotive Systems (Holding), Inc., une société dûment constituée sous le droit de l'Etat du Delaware, U.S.A., ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Delaware, U.S.A., enregistrée sous le numéro fiscal 38-3422378 et numéro d'immatriculation 2911017, étant l'associé unique de Delphi International S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, constituée suivant un acte reçu du notaire soussigné en date du 17 août 2009 ("l'Acte"), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1763 du 11 septembre 2009 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.704 afin de rectifier une erreur matérielle apparue dans l'Acte.

La partie comparante a déclaré et prié le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises représentant l'intégralité du capital social émis de la Société.

2. La partie comparante, agissant es qualités, déclare et requiert le notaire d'acter qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'article 4 des statuts contenus dans l'Acte qui doit être rectifiée en remplaçant dans la première phrase "Luxembourg" par "Bascharage" de sorte à lire comme suit:

"Le siège social de la Société est établi à Bascharage."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société du fait des modifications ci-dessus sont estimés à € 900.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M.Gadzhalova, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009124000/68.

(090149599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address at Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 14 September 2009;

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76 Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 14 September 2009;

- "ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 14 September 2009;

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146827,

here represented by Mrs. Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 14 September 2009.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholders of "AI Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.619, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the *Mémorial C*, *Recueil Spécial des Sociétés et Associations* (the "*Mémorial C*") dated 25 August 2008, number 2055. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 25 June 2009, published in the *Mémorial C* dated 22 July 2009, number 1412.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), so as to raise it from its present amount of one million four hundred and fifty-five thousand forty-eight euro (EUR 1,455,048.-) up to one million four hundred and sixty-seven thousand five hundred and forty-eight euro (EUR 1,467,548.-) by creating and issuing one million two hundred and fifty thousand (1.250.000) class E shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "E Shares" or the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended from time to time.

The New Shares have been subscribed in cash by "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending, constituted today by the undersigned notary, represented by Mrs Nadia WEYRICH, previously named, by virtue of a proxy, hereto annexed.

The other shareholders waive their preferential subscription rights.

The total contribution of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is entirely allocated to the Company's share capital.

The proof of the existence of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at one million four hundred and sixty-seven thousand five hundred and forty-eight euros (EUR 1,467,548.-) divided into thirty-eight million five hundred and five thousand (38,505,000) class A shares (the "A Shares"), ninety million thirteen thousand six hundred (90,013,600) class B shares (the "B Shares"), fifteen million seven hundred and thirty-six thousand two hundred (15,736,200) class C shares (the "C Shares"), one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class D shares (the "D Shares") and one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class E shares (the "E Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class F shares ("F Shares"), Class G shares ("G Shares"), Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares as to the "Shares")."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Belvaux, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte précède

L'an deux mille neuf, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2009;

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2009;

- "ADVENT MIRO (LUXEMBOURG) TOP HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 septembre 2009;

- "ADVENT CLINIC (LUXEMBOURG) HOLDING S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 76, Grand Rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B146827,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 14 septembre 2009.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés uniques de "Al Global Investments S.à r.l." (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 juin 2009, publié au Mémorial C du 22 juillet 2009, numéro 1412.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500-), afin de le porter de son montant actuel d'un million quatre cent cinquante-cinq mille quarante-huit euros (EUR 1,455,048.-) jusqu'à un million quatre cent soixante-sept mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 1,467,548.-) par la création et l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1,250,000) Parts Sociales de Catégorie E ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (désignées comme les "Parts Sociales de Catégorie E" ou les "Nouvelles Parts Sociales") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par un apport en cash par "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4,rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Madame Nadia WEYRICH, prénommée, en vertu d'une procuration, ci-annexée.

Les autres associés renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est entièrement alloué au capital social de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Seconde résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million quatre cents soixante-sept mille cinq cent quarante-huit euros (EUR 1,467,548.-) divisé en trente huit millions cinq cent cinq mille (38.505.000) parts sociales de catégorie A ("Parts Sociales de Catégorie A"), quatre vingt dix million treize mille six cent (90,013,600) parts sociales de catégorie B ("Parts Sociales de Catégorie B"), quinze millions sept cent trente six mille deux cent (15.736.200) parts sociales de catégorie C ("Parts Sociales de Catégorie C"), un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales de catégorie D ("Parts Sociales de Catégorie D") un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales de catégorie E ("Parts Sociales de Catégorie E") et d'une valeur d'un cent (EUR 0.01.-) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté des Parts Sociales de catégorie F ("Parts Sociales de Catégorie F"), des Parts Sociales de catégorie G ("Parts Sociales de Catégorie G"), des Parts Sociales de catégorie H ("Parts Sociales de Catégorie H"), des Parts Sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I"), des Parts Sociales de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de catégorie A comme les "Parts Sociales")."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Belvaux, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10981. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 SEP. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009124001/158.

(090149581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

C.B.C. Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 9, Zone Artisanale Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 148.226.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le premier jour de septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- C.B.C. Group S.A., une société anonyme droit luxembourgeois constituée sous la dénomination de S.J.J. S.A. ayant son siège social au 18, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 76.683, ici représentée par ses trois administrateurs cités ci-dessous dont Monsieur Daniel SANTARINI est représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

- Monsieur Daniel SANTARINI, directeur de société, demeurant à L-4871 Lamadelaine, 4, rue Echelsbaach, ici représenté par Monsieur Olivier Santarini, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
- Monsieur Germain JUNG, ingénieur-technicien, demeurant à L-3265 Bettembourg, 10, op Fankenacker; et
- Monsieur Jean-Paul JACOBY, ingénieur-technicien, demeurant à L-3317 Bergem, Steewee 3.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "C.B.C. IMMO S.A." (la "Société").

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Bascharage. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du Conseil d'Administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 320,- (trois cent vingt Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement.

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Le(s) administrateur (s) est(seront) élu(s) pour un terme ne pouvant excéder six ans et il(s) est(seront) rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) est(seront) élu(s) par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Art. 7. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désignera parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux Conseils d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le Conseil d'Administration, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers soit par (i) la signature conjointe de trois administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, par la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 31 décembre 2009.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, l'Associé Unique exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée

est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à l'assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 11 heures et pour la première fois en deux mille dix au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes déclarent souscrire le capital comme suit:

- C.B.C. Group S.A., précitée	70 actions
- Monsieur Daniel SANTARINI, précité	10 actions
- Monsieur Germain JUNG, précité	10 actions
- Monsieur Jean-Paul JACOBY, précité	10 actions
TOTAL	<u>100 actions</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les parties comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L - 4959 Bascharage, 9, Zone Artisanale Zaemer.

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de la Société pour une période de 6 ans:

- Monsieur Daniel Santarini, précité, directeur de société, né le 15 décembre 1953 à Mont Saint Martin (France) demeurant à L-4871 Lamadelaine, 4, rue Echelsbaach;

- Monsieur Germain Jung, précité, ingénieur-technicien, né le 10 décembre 1959 à Esch-sur-Alzette demeurant à L-3265 Bettembourg, 10, op Fankenacker; et

- Monsieur Jean-Paul Jacoby, précité, ingénieur-technicien, né le 30 avril 1964 à Luxembourg demeurant à L-3317 Bergem, Steewee 3.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une période de 6 ans:

- Société Luxembourgeoise de révision S. à r.l., avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, R.C.S. Luxembourg numéro B 26.096.

4. Monsieur Germain Jung, précité est désigné président du conseil d'administration.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Daniel SANTARINI, Germain JUNG, Jean-Paul JACOBY, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36765. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 septembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009123429/183.

(090148683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2009.

Euritrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 115.923.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EURITRADE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1322 du 8 juillet 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 115923.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Madame Carine BITTLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Yves SCHMIT, comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre à L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Bertrange."

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: C. Bittler, J. Schmit, Y. Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11308. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009123998/51.

(090149607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Metrico Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5433 Niederdonven, 36, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 99.288.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Nico Jean DIFFERDING, ingénieur industriel, demeurant à L-5433 Niederdonven, 36, rue des Romains, agissant en son nom personnel et en ses qualités d'associé et de gérant unique de la société ci-après désignée.
- 2) Monsieur Paul Joseph COLBACH, ingénieur industriel, demeurant à L-7650 Heffingen, 2, um Haff, agissant en son nom personnel et en sa qualité d'associé de la société ci-après désignée.

Les comparants ès-qualités qu'ils agissent déclarent qu'ils sont les seuls et uniques associés, respectivement gérant de la société à responsabilité limitée "METRICO, S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5433 Niederdonven, 36, rue des Romains, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 25 février 2004, publié au Mémorial C numéro 402 du 15 avril 2004.

Ensuite les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale après avoir constaté que l'associé minoritaire a renoncé à son droit de souscription préférentiel, décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) à VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.-EUROS), par voie d'augmentation de capital d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) par la création et l'émission de CINQ CENTS (500) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes, intégralement souscrites et libérées en espèces par l'associé majoritaire Monsieur Nico Jean DIFFERDING, préqualifié, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire au vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à la somme de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000.- EUR), représenté par MILLE (1000) parts sociales de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société, et sont estimés approximativement à 900.- euros.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ès-qualité qu'ils agissent ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: N.J. Differding, P.J. Colbach, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11191. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009124013/47.

(090148996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Doll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.924.

In the year two thousand and nine, on the fourth of September.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

CHANGE CAPITAL (GUERNSEY) II LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey GY1 3ZD, Channel Islands, and registered with Trade and Companies Register of Guernsey under number 47849,

hereby represented by Mrs Aïchouba Becheikh, Corporate Officer, with professional address at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Guernsey, on 1 September 2009;

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of Doll S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, not yet recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 August 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

Agenda

- 1) Splitting of the forty thousand (40.000) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each into four million (4,000,000) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;
- 2) Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company;
- 3) Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to split the forty thousand (40.000) shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1) each into four million (4,000,000) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at forty thousand euro (EUR 40.000) represented by four million (4,000,000) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatre septembre,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

CHANGE CAPITAL (GUERNSEY) II LIMITED, une société constituée et existant suivant les lois de Guernesey, ayant son siège social à at 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey GY1 3ZD, Iles Anglo-Normandes, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Guernesey sous le numéro 47849,

ici représentée par Madame Aïchouba Becheikh, Corporate Officer, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Guernesey, le 1^{er} septembre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de Doll S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en cours d'inscription auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (ci-après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Subdivision des quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en quatre millions (4.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune;

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;

3) Divers.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de subdiviser les quarante mille (40.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en quatre millions (4.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000), représenté par quatre millions (4.000.000) de parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro-cent (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BECHEIKH et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 septembre 2009. LAC/2009/36815. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009124006/96.

(090149281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Nokia Siemens Tietoliikenne Oy, Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 148.204.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Conformément aux résolutions du conseil d'administration datées du 30 juin 2009 de la société de droit finlandais Nokia Siemens Tietoliikenne Oy (la "Société"), la Société a décidé d'ouvrir une succursale au Grand-Duché de Luxem-

bourg et de demander l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg de sa succursale luxembourgeoise (la "Succursale").

(I) Informations relatives à la Société:

- Dénomination sociale: Nokia Siemens Tietoliikenne Oy;
- Droit de l'Etat dont relève la Société: Droit finlandais;
- Registre auprès duquel la Société est enregistrée: National Board of Patents and Registration, Trade Register, Helsinki;
- Numéro d'immatriculation de la Société: 404,836 (Business ID: 0693536-8), la Société ayant été enregistrée au Trade Register de Helsinki le 16 décembre 1987;
- Forme sociale: Tietoliikenne OY, équivalente à une société anonyme par actions de droit luxembourgeois;
- Siège social: Karaportti 3, 02610 ESPOO (Finlande).

(II) Informations relatives à la Succursale:

- Dénomination: Nokia Siemens Tietoliikenne Oy, Succursale;
- Adresse: 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg-Hamm, B.P. 1718, L-1017 Luxembourg;
- Activités:

Toutes les activités prévues dans le cadre de l'objet social statutaire de la Société, à savoir:

de poursuivre toutes activités en matière de télécommunications et autre industrie électronique, y inclus la production et le marketing de systèmes de télécommunication et d'équipement, de même que toutes autres activités industrielles et commerciales. La Société peut détenir et contrôler des actions, participations et autres titres de valeur et objets immobiliers, et s'engager dans toutes activités y connexes. La Société peut aussi s'engager dans des tradings de valeurs mobilières ou d'autres activités d'investissement. La Société peut prêter de l'argent et donner des sûretés.

- Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

(a) En tant qu'organe de la Société

Les administrateurs de la Société sont:

- Madame Kirsi Terhikki KOMI, née le 2 décembre 1963 à Helsinki (Finlande), de nationalité finlandaise, demeurant à Fabianinkatu 4 B 57, 00130 HELSINKI (Finlande) (présidente du conseil d'administration)
- Madame Nina Paula Kristina KIVIRANTA, née le 26 septembre 1964 à Vaasa (Finlande), de nationalité finlandaise, demeurant à Bulevardi 17 A 12, 00120 HELSINKI (Finlande).

et

- Monsieur Stephen John RUPP, né le 24 avril 1962 à Melbourne (Australie), de nationalité australienne, demeurant à Bergstrasse 64, 82131 GAUTING (Allemagne).

Conformément aux statuts de la Société, la Société pourra être engagée:

- De manière générale la Société est représentée par son conseil d'administration.
- Deux administrateurs, membres du conseil d'administration, peuvent par leurs signatures conjointes, engager la Société.
- Peuvent encore engager la Société certains mandataires dûment autorisés et enregistrés à cette fin au registre des sociétés de Helsinki, lorsqu'ils signent conjointement avec un administrateur, membre du conseil d'administration.
- Peuvent enfin engager la Société certains mandataires dûment autorisés et renregistrés à cette fin au registre des sociétés de Helsinki, lorsqu'ils signent conjointement à deux.

(b) Est désigné en tant que représentant permanent de la Société pour l'activité de la succursale à Luxembourg:

- Monsieur Nicolas BINSFELD, né le 4 avril 1961 à Luxembourg, demeurant actuellement 4, rue de la Paix, L-7244 Bereldange (Grand-Duché de Luxembourg);

Monsieur Nicolas Binsfeld est, par ailleurs, délégué à la gestion journalière de la succursale.

Sont désignés, en vertu d'un pouvoir donné en date du 30 juin 2009, comme mandataires pour représenter collectivement la succursale dans le cadre de sa gestion, ensemble avec Monsieur Nicolas BINSFELD, préqualifié:

- Monsieur Pascal PAULIN, né le 25 novembre 1956 à Luxembourg, demeurant à L-3453 DUDELANGE, 28, Am Boujel,

et

- Monsieur Michael O. MUELLER, né le 8 décembre 1962 à Stuttgart, demeurant à D-47839 KREFELD, Wintersweg 36.

Les pouvoirs de Messieurs Pascal PAULIN et Michael O. MUELLER expireront le 31 décembre 2009, sauf révocation antérieure.

La Succursale est valablement représentée par:

- La signature du représentant permanent et délégué à la gestion journalière, ainsi que la signature collective de chacun des mandataires désignés pour représenter la succursale dans le cadre de sa gestion, tous étant ci-avant nommément désignés,

ou par

- La signature collective de deux administrateurs, membres du conseil d'administration, ou par
- La seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le représentant permanent et un délégué à la gestion journalière ou un administrateur, étant entendu que la signature du représentant permanent de la succursale titulaire de l'autorisation d'établissement sera requise afin de procéder à pareilles délégations des pouvoirs de signature.

Luxembourg, le 4 septembre 2009.
Pour Nokia Siemens Tietoliikenne Oy
Me Claude GEIBEN,
Par mandat spécial

Référence de publication: 2009123313/75.

(090148095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2009.

Si Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.988.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SI LUX S.A." avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 septembre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1180 du 19 novembre 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.988.

Les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, préqualifié, en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 480 du 7 mars 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée désigne comme scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les huit cent soixante (860) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.
3. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Frédéric ROUSSET, administrateur, né à Nantua (France), le 21 septembre 1975, demeurant à CH-1004 Lausanne (Suisse), 22, avenue de France.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: A. Belli, S. Schweizer, S. Uriot, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009123997/63.

(090149615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Edeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 108.816.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 24 juin 2009 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler les mandats d'Administrateur pour une nouvelle durée de an de:

* la société FIDUPAR, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, représentée par Monsieur Noël Didier, demeurant 10, boulevard Royal, Luxembourg (2449),

* de la société COSAFIN S.A, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet demeurant 10, boulevard Royal, Luxembourg (2449).

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de VO CONSULTING Lux SA, rue Haute, 8, L-4963 Clémency pour une nouvelle durée de un an.

- L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Joseph WINANDY, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig pour une durée de un an en remplacement de Monsieur Jean QUINTUS

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2009.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFI SA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009122544/23.

(090147129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2009.

Parc Commercial Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.244.

STATUTS

L'an deux mille neuf.

Le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU

1.- La société anonyme IMMOBILIERE HAMM S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 septembre 2009, en voie de formalisation, ici représentée par son administrateur unique, la société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275, laquelle dernière est ici représentée par un de ses représentants permanents, à savoir:

Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert. lequel peut agir au nom et pour le compte de la Société.

2.- La société anonyme K.F. FINANCE S.A., avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.656,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Kindy FRITSCH, employé privé, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de PARC COMMERCIAL HAMM S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour son compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Cession d'actions

a) Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires de la société. Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie des actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le Conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration. Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion

de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration de la décision de l'actionnaire refusant d'exercer son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption dans le délai il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales.

b) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire décédé.

c) En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit, et à défaut d'accord sur le prix, la détermination du prix sera faite par voie d'expertise.

Dans ce cas le ou les actionnaires qui entendent céder leurs actions, le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 8. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 9. Le ou les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance de ces opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

Avec l'accord de l'assemblée générale, l'administrateur unique ou le conseil d'administration peut faire tous actes de disposition, notamment acheter, échanger et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques.

Il représente la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra aussi instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 9 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 13. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité simple des actionnaires.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Modifications statutaires

Art. 21. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire décidant à la majorité simple des actionnaires présents et votants, comme indiqué ci-avant.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire le capital comme suit:

- | | |
|---|-----|
| 1.- La société anonyme IMMOBILIERE HAMM S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile), quatre-vingt-dix-neuf actions | 99 |
| 2.- La société anonyme K.F. FINANCE S.A., avec siège social à L-2514 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Sauvage, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.656, une action | 1 |
| Total: cent actions | 100 |

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

Réunion en assemblée générale

Les comparantes, préqualifiées, représentant l'entière du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.
 - b) Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.
 - c) Monsieur Kindy FRITSCH, employé privé, demeurant à L-7480 Tuntange, 8, rue du Bois.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme BDO Compagnie Fiduciaire, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.571.

4.- Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009.

5.- Est nommé administrateur-délégué de la société, son mandat expirant à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2009: Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, prénommé,

avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6- Le siège social de la société est fixé à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile).

DONT ACTE, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEESCH, K. FRITSCH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 18 septembre 2009. Relation: ECH/2009/1347. Reçu soixante-quinze euros 75.00.- €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 22 septembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009124017/243.

(090149168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

**RM2 International S.A., Société Anonyme,
(anc. Malvern S.A.).**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

In the year two thousand nine, on the 24th of September.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "RM2 INTERNATIONAL S.A.", a société anonyme (joint stock company) having its registered office at L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duchy of Luxembourg), incorporated on October 23, 2007 before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19th, 2007, modified for the last time on August 17th, 2009 before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, deed not yet published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereafter "the Company").

The General Meeting was presided by Mr Jan Arie DEKKER, Chairman of the board of directors of the Company, with address at Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, The Netherlands.

The chairman appointed as secretary Mrs Maggy KOHL-BIRGET, accountant, with professional address at 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

The General Meeting elected as scrutineer Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

The chairman requested the notary to act that:

I.- The Chairman states that the shareholders have been convened.

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- The Chairman states that it appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that 87.350 of the 100.010 shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- The agenda of the General Meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital by an amount of ten US Dollars (10,-usd) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand and ten US Dollars (100.010,-usd) to the amount of one hundred thousand and twenty US Dollars (100.020,-usd) by the issuance often (10) new shares, equivalently distributed in each Class of shares, of a

nominal value of one US Dollar (1,-usd) per share with a total issue premium of up to three million fifty-nine thousand nine hundred ninety US Dollars (3.059.990,-usd), having same rights and obligations than the existing shares;

2. Subscription by the company FLORAVELL INVESTMENTS Ltd, a British Virgin Islands company with registered office in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town of the ten (10) new shares and payment by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company of a total amount of up to three million sixty thousand US Dollars (3.060.000,-usd);

3. Amendment of article 5 paragraph 1 of the by-laws so as to reflect the decisions taken;

4. Miscellaneous.

After approval and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of ten US Dollars (10,-usd) so as to raise it from its current amount of one hundred thousand and ten US Dollars (100.010,-usd) to the amount of one hundred thousand and twenty US Dollars (100.020,-usd) by the issuance of ten (10) new shares, equivalently distributed in each Class of shares, of a nominal value of one US Dollar (1,-usd) per share and with an issue premium of two hundred eighty-four thousand two hundred seventy-four US Dollars (284.274,-usd) per share making a total issue premium of two million eight hundred forty-two thousand seven hundred forty US Dollars (2.842.740,-usd), having same rights and obligations that the existing shares.

Second resolution

The ten (10) new shares with a par value of one US Dollar (1,-usd) each and the total issue premium of two million eight hundred forty-two thousand seven hundred forty US Dollars (2.842.740,-usd) have been subscribed and entirely paid up by the company FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., a British Virgin Islands company, having its registered office in Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, by a contribution in kind consisting in the conversion into capital of an advance made to the Company of an amount of two million eight hundred forty-two thousand seven hundred fifty US Dollars (2.842.750,-usd).

In conformity with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, such value of the contribution made by means of a contribution in kind is established by a report of the company Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, "Réviseur d'entreprises", with registered office in Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, which concludes as follows:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 5 paragraph 1 of the by-laws has been amended and will now be read as follows:

Art. 5. Share capital.

"5.1. The issued share capital of the Company is set at one hundred thousand and twenty US Dollars (USD 100.020,-) divided into:

- ten thousand and two (10.002) Class A shares
- ten thousand and two (10.002) Class B shares
- ten thousand and two (10.002) Class C shares
- ten thousand and two (10.002) Class D shares
- ten thousand and two (10.002) Class E shares
- ten thousand and two (10.002) Class F shares
- ten thousand and two (10.002) Class G shares
- ten thousand and two (10.002) Class H shares
- ten thousand and two (10.002) Class I shares
- ten thousand and two (10.002) Class J shares

each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1,-), entirely paid in, and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

Nothing else being on the agenda, the General Meeting was thereupon adjourned.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed and its execution, are assessed at € 2,600,-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand Duché de Luxembourg).

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RM2 INTERNATIONAL S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand Duché de Luxembourg), constituée par acte du 23 octobre 2007 par devant Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch sur Alzette, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2644 du 19 novembre 2007, modifié pour la dernière fois par acte du 17 août 2009 par devant Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après "la Société").

L'Assemblée Générale était présidée par Mr Jan Arie DEKKER, Président du conseil d'administration de la Société, demeurant à Van Merlenlaan, 25, NL-2101 GC Heemstede, Pays-Bas.

Le président a désigné comme secrétaire Mme Maggie KOHL-BIRGET, comptable, demeurant professionnellement à 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

L'Assemblée Générale a choisit comme scrutateur Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été convoqués.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que 87.350 des 100.010 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social souscrit à concurrence d'un montant de 10 Dollars américain (10,-usd) pour le porter de son montant actuel de cent mille dix Dollars américain (100.010,-usd) au montant de cent mille vingt Dollars américain (100.020,-usd) par l'émission de dix (10) nouvelles actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,-usd) par action et d'une prime d'émission d'un montant total maximum de trois millions cinquante neuf mille neuf cent quatre-vingt dix Dollars américain (3.059.990,-usd) ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription par la société FLORAVELL INVESTMENTS Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175 Road Town, des dix (10) nouvelles actions et libération par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la société d'un montant total maximum de trois millions soixante mille Dollars américain (3.060.000,-usd);

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts afin de refléter les décisions prises;

4. Divers.

Après avoir approuvé et délibéré ce qui précède, l'Assemblée Générale a, à l'unanimité, décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de dix Dollars américain (10,-usd) pour le porter de son montant actuel de cent mille dix Dollars américain (100.010,-usd) au montant de cent mille vingt Dollars américain (100.020,-usd) par l'émission de dix (10) nouvelles actions, également réparties dans chaque Classe d'actions, d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,-usd) par action avec une prime d'émission de deux cent quatre-vingt quatre mille deux cent soixante-quatorze Dollars américain (284.274,-usd) par action soit une prime d'émission totale de deux millions huit cent quarante-deux mille sept cent quarante Dollars américain (2.842.740,-usd), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les dix (10) nouvelles actions d'une valeur nominale de un Dollar américain (1,-usd) chacune et la prime d'émission totale de deux millions huit cent quarante-deux mille sept cent quarante Dollars américain (2.842.740,-usd) sont souscrites et entièrement libérées par la société FLORAVELL INVESTMENTS Ltd., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town, par un apport en nature consistant en la conversion en capital d'une avance accordée à la Société à hauteur de deux million huit cent quarante-deux mille sept cent cinquante Dollars américain (2.842.750,-usd).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur de cet apport en nature est établi par un rapport de la société Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, Réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

"5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à cent mille vingt Dollars américain (USD 100.020,-) divisé en:

- dix mille et deux (10.002) actions de Classe A (Les "Actions de Classe A");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe B (Les "Actions de Classe B");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe C (Les "Actions de Classe C");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe D (Les "Actions de Classe D");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe E (Les "Actions de Classe E");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe F (Les "Actions de Classe F");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe G (Les "Actions de Classe G");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe H (Les "Actions de Classe H");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe I (Les "Actions de Classe I");
- dix mille et deux (10.002) actions de Classe J (Les "Actions de Classe J");

chaque action ayant une valeur nominale de un Dollar américain (USD 1,-), et des droits et obligations tels que prévus par les Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte et de son exécution, sont évalués à € 2.600.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous avec Nous notaire signé le présent acte.

Signé: J.A. Dekker, M. Kohl-Birget, C. Duro, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2009. Relation: EAC/2009/11304. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 septembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009123999/189.

(090149602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2009.

LSF6 Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.625,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.934.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of September.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 8 September 2009,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF6 Rio S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.934, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2869 dated 1 December 2008, amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated 28 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 150,625 by an amount of EUR 200,000 to an amount of EUR 350,625 by the issuance of 1,600 ordinary shares, having a par value of EUR 125 each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 150,625 (one hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 1,205 (one thousand two hundred five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) to an amount of EUR 350,625 (three hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 2,805 (two thousand eight hundred five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 1,600 (one thousand six hundred) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All the 1,600 (one thousand six hundred) new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by Lone Star Capital Investments S.à r.l. so that the amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds all the 2,805 (two thousand eight hundred five) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 350,625 (three hundred fifty thousand six hundred twenty-five euro), represented by 2,805 (two thousand eight hundred five) ordinary shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 septembre 2009,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF6 Rio S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 142.934, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 3 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C - N°2869 en date du 1 décembre 2008, modifié la dernière fois selon un acte de Maître Carlo Wersandt du 28 juillet 2009, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société de son montant actuel de EUR 150.625 par un montant de EUR 200.000 à un montant de EUR 350.625 par voie d'émission de 1.600 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 150.625 (cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 1.205 (mille deux cent cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une augmentation de EUR 200.000 (deux cent mille euros) à un montant de EUR 350.625 (trois cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 2.805 (deux mille huit cent cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 1.600 (mille six cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

L'ensemble des 1.600 (mille six cents) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par Lone Star Capital Investments S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 200.000 (deux cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient toutes les 2.805 (deux mille huit cent cinq) parts sociales ordinaires de la Société.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 350.625 (trois cent cinquante mille six cent vingt-cinq euros) représenté par 2.805 (deux mille huit cent cinq) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2009. LAC/2009/36663. — Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009124423/118.

(090150096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Doulen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.272.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le dix-huit août.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme de droit suisse dénommée "Ermilin S.A.", ayant son siège social à Carouge, 40 rue des Noirettes, numéro fédéral CH-660-0314996-9

ici représentée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, employé privé, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, lequel, par sa seule signature, peut engager la susdite société.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "DOULEN S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet l'exploitation d'une entreprise de transport aérien de personnes et de marchandises, ainsi que la location, l'achat et la vente d'avions ainsi que la gestion d'un parc d'avions.

La société a pour objet social, la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'imobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 300.000 (trois cent mille Euros), représenté par 3000 (trois mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros).

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par deux administrateurs.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la société s'ils sont signés au nom de la société par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Le Conseil d'Administration peut décider que, pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le 1^{er} mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils seront déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, préside les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte des profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 1^{er} mardi du mois de mai 2010 à 14.00 heures.

94462

Souscription

Les statuts de la société ayant été établis, la société "ERMILIN S.A.", précitée, a déclaré souscrire à toutes les trois mille (3000) actions représentatives du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 300.000.- (trois cent mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.700,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à TROIS et celui des commissaires à UN.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958, à Luxembourg Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Monsieur Pierre-Alain GUILLAUME, né le 30 mars 1968, à Bâle, avocat, demeurant professionnellement 3, rue du Mont-Blanc, 1211 Genève

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974, à Strasbourg en France, Maître en Droit Privé, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

- La société "H.R.T. Révision S.A.", établie à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 51.238.

4. Le siège de la société est fixé au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

5. Le mandat des administrateurs est fixé à 1 an et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2010;

6. Le mandat du commissaire est fixé à 1 an et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010;

7. Monsieur Pierre-Alain GUILLAUME est nommé Administrateur délégué avec pouvoir de signature individuel.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.H. Doubet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 25 août 2009, LAC/2009/34763. — Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/09.

Jacques Delvaux.

Référence de publication: 2009124379/243.

(090150209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

EVF I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.177.

In the year two thousand nine, on the fifteenth of July.

Before Maître Jacques DELVAUX, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appears:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., with registered office in Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

duly represented by Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

Acting as sole member of EVF I Investments S. à r. l. (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 142177, incorporated pursuant to a deed enacted on the 12th day of September 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 2593 of October 23, 2008.

The sole member, represented as stated above, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member decides to create 2 (two) classes of corporate units, namely Class C and Class D, both benefiting of the same rights and advantages as the existing classes of corporate units.

Second resolution

The sole member decides to increase the Company's corporate capital by an amount of EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro) in order to raise it from EUR 33,000 (thirty-three thousand Euro) to EUR 98,000 (ninety-eight thousand Euro) by the creation and issue of 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class C corporate units and 1,440 (one thousand four hundred forty) Class D corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units.

Subscription - Payment

All the 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class C corporate units and all the 1,440 (one thousand four hundred forty) Class D corporate units are entirely subscribed by the sole member, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., acting as general partner of ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., and are fully paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Third resolution

In consequence of the foregoing resolutions the sole member decides to amend article 5 of the articles of association in order to read it as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 98,000 (ninety-eight thousand Euro) divided into 600 (six hundred) Class A corporate units, 720 (seven hundred twenty) Class B corporate units, 1,160 (one thousand one hundred sixty) Class C corporate units, 1,440 (one thousand four hundred forty) Class D corporate units with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each."

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at about EUR 980.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le quinze juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Caïmans, agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P.,

ici représenté par Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en tant qu'associé unique de EVF I Investments S. à r. l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 142177, constituée suivant un acte reçu le 12 septembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2593 du 23 octobre 2008.

L'associé unique, représenté comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique décide de créer 2 (deux) classes de parts sociales, à savoir la classe C et la classe D, toutes deux bénéficiant des mêmes droits et avantages que les classes de parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 65.000 (soixante-cinq mille euros) pour le porter de EUR 33.000 (trente-trois mille euros) à EUR 98.000 (quatre-vingt-dix-huit mille euros) par la création et l'émission de 1.160 (mille cent soixante) nouvelles parts sociales catégorie C et 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, ENTERPRISE VENTURE PARTNERS I, L.P., agissant en tant que general partner d'ENTERPRISE VENTURE FUND I, L.P., et intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de EUR 65.000 (soixante-cinq mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 98.000 (quatre-vingt-dix-huit mille euros) représenté par 600 (six cents) parts sociales de classe A et 720 (sept cent vingt) parts sociales de classe B, 1.160 (mille cent soixante) parts sociales de catégorie C, 1.440 (mille quatre cent quarante) parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 980,-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur sa demande et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Guy Hornick, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 20 juillet 2009, LAC/2009/29051. — Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/08/09.

Jacques Delvaux.

Référence de publication: 2009124383/103.

(090149715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2009.

Inowlocki Bros.International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 25.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INOWLOCKI BROS. INTERNATIONAL S.A.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009117015/12.

(090140453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.